



LETTRE D'INFORMATION - 1^{er} SEMESTRE 2021

Laurent BOSETTI, adjoint au maire de Lyon
Délégation à la promotion des services publics



Un pacte social en faveur du service public et des agents municipaux

Depuis plusieurs années, le service public et les fonctionnaires territoriaux sont fragilisés par un discours rigoriste et comptable, qui considère l'action de la collectivité comme une charge, là où il faut la considérer au contraire comme une richesse. Le gel du point d'indice, la baisse des dotations, le pacte de Cahors, le fonctionnaire-bashing, sont autant de marqueurs qui ont porté préjudice au service public, notre bien commun.

A Lyon, nous sommes fiers de notre service public. Après un plan « marges de manœuvre » plutôt douloureux sous le précédent mandat, nous souhaitons rétablir du sens, de la confiance et de la reconnaissance vis-à-vis du personnel municipal. Un personnel municipal qui a tenu la baraque tout au long d'une crise sanitaire sans précédent et qui va maintenant porter un plan de mandat ambitieux, autour de la transition écologique et d'une ville plus inclusive et solidaire.

Le pacte social de la Ville de Lyon, délibéré en conseil municipal, constitue un engagement très fort de notre exécutif en faveur du service public et des agents municipaux. Il fixe des orientations stratégiques sur les cinq années à venir qui vont venir renforcer les effectifs et améliorer les conditions de travail du quotidien. Nous sommes persuadés que la qualité de service passe nécessairement par cet investissement humain, par un soutien sans faille à celles et ceux qui font la ville.

Nous avons construit cette feuille de route en échangeant très régulièrement avec les représentants du personnel, tout en nous appuyant sur l'expertise et la force de proposition des services. Nous parvenons à des axes stratégiques ambitieux, que nous avons souhaité rendre concrets avec près d'une centaine de pistes d'action. Bien sûr, il s'agit avant tout d'un cap : nous nous donnons le droit à l'erreur, à l'expérimentation, à l'imagination, dans les années qui viennent. Nous adapterons ce pacte social au regard du contexte national et local, tout en mesurant l'avancée de nos objectifs annuellement, à travers un dialogue social de qualité.



« On peut créer des postes à la Ville de Lyon sans en avoir honte »

Avec leur « pacte social », les Verts donnent le cap de leur politique des ressources humaines des années à venir, à l'opposé du plan « marges de manœuvre » de Gérard Collomb. Entretien avec Laurent Bosetti, adjoint au maire délégué à la promotion des services publics.

Lors du conseil municipal, ce jeudi, les élus vont se prononcer sur le pacte social de la Ville de Lyon. Qu'est-ce que c'est ?

« C'est un document d'orientation décliné en une centaine d'actions concrètes qui donne le cap de la politique de ressources humaines pour le mandat qui vient. Il s'appelle « Pacte social en faveur du service public et des agents municipaux », ce n'est pas anodin. Il y a l'intérêt général d'un côté, et les agents municipaux, de l'autre. Ces deux notions fonctionnent ensemble : pour rendre un service public de qualité aux usagers, aux Lyonnais, cela nécessite des postes et des moyens. C'est la première fois que dans l'assemblée délibérante, on va avoir une parole publique sur la politique de l'employeur qu'est la Ville de Lyon. »

Est-ce à dire qu'il n'y avait pas de politique RH à la Ville ?

« Pas du tout. Mais on n'a jamais donné à voir à travers un document cadre, un schéma directeur des ressources humaines. Il correspond à un engagement de visibilité vis-à-vis des organisations syndicales qui voulaient savoir quelle était notre politique RH par rapport à celle de Gérard Collomb. Ils nous demandaient : « Que voulez-vous changer ? », etc. »

Depuis l'été 2020, on a pris du temps pour les écouter. Ce pacte social, c'est le fruit de ce travail de concertation mené avec elles, avec les différentes ressources humaines et les différents directeurs. »



Laurent Bosetti, adjoint au maire délégué à la promotion des services publics.
Photo Progrès / Ville de Lyon

Et alors, quelles différences avec l'ère de Gérard Collomb ?

« Ce pacte social est une nouveauté en termes de méthode. C'est surtout une nouveauté en termes de fond et d'orientations politiques. Le dernier mandat de Gérard Collomb était marqué par le « plan marge de manœuvres » qui consistait d'une certaine manière à compter les fonctionnaires, et à faire en sorte qu'il n'y ait jamais de nouveaux postes créés, ou, quand on en créait un, à en supprimer un équivalent, ailleurs. Je ne jette pas la pierre trop caricaturale à Gérard Collomb car il y avait un contexte national avec des mesures qui restreignaient les collectivités et entraînaient une gestion à l'étouffée. »

Notre pacte social affirme que « Non, les fonctionnaires de la ville de Lyon ne sont pas une charge mais une richesse pour l'action publique ». On peut créer des postes sans en avoir honte. Car pour rendre des services aux Lyonnais et en améliorer la qualité, il faut des moyens et des agents. C'est extrêmement dissonant avec la politique du mandat précédent. »

“ Renforcer l'action publique nécessite des moyens ”
Laurent Bosetti

Comment cela se traduit ?

« Cette réhabilitation du métier de fonctionnaire se traduit par la création de postes de policiers municipaux, d'auxiliaires puéricultrices, d'agents dans les écoles. On parle de métier et de service à la population. Le pacte social s'ouvre évidemment sur la notion d'effectif et de moyens renforcés. Dans le précédent mandat, il y avait eu un solde net de 80 postes, naturellement amenés par l'augmentation des effectifs scolaires. Nous, sur les deux premières années, on va créer 150 postes en solde net. 100 postes en 2021, 50 postes en 2022 et plusieurs dizaines d'autres sur les années suivantes. On va créer à la PPI de nouveaux équipements qui vont sortir de terre dans la deuxième partie du mandat : sept groupes scolaires,

six crèches municipales, trois nouveaux gymnases, une nouvelle piscine, des ateliers de la Danse, des nouveaux bains-douches... Ces équipements publics génèrent un volume de postes supplémentaires pour les années à venir. Pour ce qui est de la centaine de postes de cette année, on est sur une vingtaine de postes dans l'Éducation, 15 policiers municipaux supplémentaires, 15 postes autour de la thématique de transition écologique, priorité du mandat, 15 postes dans le bâtiment (électriciens, peintre, ingénieurs...) à la direction des grands travaux pour rattraper la dette patrimoniale et lancer les prochaines opérations. »

Cela va coûter cher...

« Sur le budget 2021, on est à + 5 millions d'euros par rapport à l'exercice précédent. Sur le précédent mandat, il y avait une volonté de réguler la masse salariale à + 2 % par an a maxima. Nous, on détend cette possibilité à + 3 %. Cette année, la masse salariale est de 347 millions d'euros (contre 341 millions en 2020). On recon-

naît très honnêtement que l'on se donne plus de mou parce que renforcer l'action publique nécessite plus de moyens. »

Vous voulez recruter mais il y a des métiers, comme celui de la police municipale, où c'est dur...

« Dans le document, il y a un chapitre dédié à la politique sociale. Depuis plus de dix ans, le point d'indice qui sert à calculer le salaire des agents est gelé au niveau national. Il y a une perte de pouvoir d'achat pour les fonctionnaires. Mais il y a aussi une perte d'attractivité du secteur public. Pour pouvoir recruter, il fallait rendre les métiers en tension, attractifs, parmi lesquels la police municipale (300 postes pourvus actuellement sur 365 postes ouverts, N.D.L.R.) et les auxiliaires de puériculture. Et enfin les corps techniques (ingénieurs, techniciens), les métiers très opérationnels sur lesquels il faut que l'on revalorise nos postes par rapport au marché de l'emploi très concurrentiel des collectivités mais aussi par rapport au secteur privé. Il y a une vraie nécessité de revalorisation, cela passe par le salaire. Trois millions d'euros sont mis sur la table pour ces enjeux. Ainsi que sur l'égalité professionnelle femmes-hommes car on observe un écart de plus de 13 % entre les filières dites féminines et les filières masculines. »

Quel est le retour des agents sur ce pacte social ?

« Il a été présenté en instances paritaires devant les organisations syndicales qui se sont montrées sensibles au fait que l'on change notre fusil d'épaule par rapport au mandat précédent. Puis, ils nous ont dit « C'est bien, mais cela reste des orientations. On attend de voir comment elles vont être réalisées et on vous jugera sur pièce. » On hérite, malheureusement, d'un climat de méfiance et de défiance du mandat précédent. »

Recueilli par Tatiana VAZQUEZ

Plus de jobs d'été, d'apprentis, de stagiaires

« Dans ce pacte social, on a tout un volet sur l'insertion professionnelle des jeunes afin que la ville de Lyon soit plus exemplaire », confie Laurent Bosetti qui a demandé que l'on augmente le curseur sur le volet de l'insertion de la jeunesse dans la collectivité.

Il dit : « On va recruter 20 % de jobs d'été supplémentaires en 2021, des jeunes en fragilité prescrits par les acteurs sociaux (contre une centaine de jobs d'été l'an dernier). On va aug-

menter de 50 % le nombre d'apprentis embauchés à la ville de Lyon pour arriver à 80 apprentis qui seront notamment positionnés, par choix politique, sur la petite enfance car c'est un levier d'action pour fidéliser et garder les apprentis dans nos effectifs. On va aussi augmenter de 30 % l'enveloppe allouée aux stagiaires universitaires gratifiés. On lance enfin une étude pour accueillir des services civiques qui sont presque inexistantes à la ville de Lyon ainsi que des contrats aidés. »

ZOOM

■ Une attention particulière sur les agents de catégorie C

En 2019, La Ville de Lyon employait fin 2019 8 320 agents, dont 7 125 emplois permanents. Les agents de catégorie C représentaient 68,5 % des effectifs sur emplois permanents. C'est sur cette catégorie, salaires les plus modestes, que la mairie entend mettre l'accent. « L'un des chapitres du pacte social est consacré au déroulé de carrière des agents, notamment celle des catégories C. C'est un choix : on souhaite rendre hommage à ces agents qui étaient en première ligne durant la crise. Ils ont beaucoup donné. D'ici la fin du mandat, nous augmenterons les ratios d'avancement des catégories C, afin qu'ils aient un déroulé de carrière un peu plus rapide qu'il ne l'est aujourd'hui. »

Le Progrès, 27 mai 2021

Promotion des services publics Personnel municipal

Interview sur le plateau de Lyon Mag – 19 avril 2021



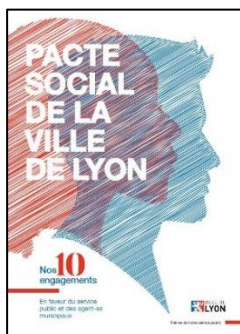
Message aux agents municipaux – Lettre d'information interne - février 2021



Promotion des services publics

Personnel municipal

L'adoption du « pacte social » : un engagement fort de l'employeur



Lors du conseil municipal du 27 mai 2021, les élus ont adopté le pacte social de la Ville de Lyon en faveur du service public et des agents municipaux, soit plus d'une centaine d'engagements de l'employeur pour renforcer les effectifs du service public, améliorer les conditions de travail des agents, garantir un dialogue social actif, promouvoir un projet d'administration collectif.



Télécharger le pacte social



Intervention au conseil municipal du 27/05/21

100 nouveaux postes créés dès la première année de mandat



**Intervention
au conseil
municipal
du 25/03/21**

A rebours du plan « marges de manœuvre » du précédent mandat, l'exécutif s'engage sur le renforcement des effectifs sous ce mandat, avec un solde net de +100 postes dès cette première année et une perspective de +50 postes dès la seconde année de mandat, de manière à répondre à de nouveaux défis (mission transition écologique, mission démocratie ouverte, rénovation des bâtiments...) et à renforcer les services publics du quotidien (éducation, police municipale...). D'autres postes seront créés sur la seconde partie de mandat avec la construction d'écoles et de crèches supplémentaires. A titre de comparaison, le solde net du précédent mandat s'élevait à +83 postes sur 6 ans. La masse salariale est désormais indexée à +3% a maxima par an contre 2% auparavant.

3 millions d'euros supplémentaires sur le régime indemnitaire

La municipalité fait le choix de revaloriser la rémunération des agents municipaux dès le début du mandat, avec 3 millions supplémentaires par an pour les agents, dans un contexte national contraint marqué par le gel du point d'indice des fonctionnaires depuis plus de dix ans. Si l'enveloppe budgétaire consacrée ne saurait suffire à gratifier l'ensemble du personnel, elle doit permettre de répondre à des priorités politiques : réduire l'écart de salaire persistant entre les filières féminines et les filières masculines ; traiter les inéquités les plus fortes entre cadres d'emploi ; rendre plus attractif le secteur public sur certains métiers en tension. Le dialogue social, engagé au printemps, devrait permettre de déboucher avec les organisations syndicales au 2^e semestre 2021.

Promotion des services publics

Personnel municipal

Un agenda social pour répondre aux revendications syndicales

Après six mois d'échanges avec les organisations syndicales en 2020, un agenda social de la collectivité a été arrêté à deux ans, sur un rythme très soutenu permettant d'aborder l'ensemble des priorités souhaitées par les organisations syndicales. Cette pratique, plutôt nouvelle dans la collectivité, fera l'objet d'une clause de revoyure tous les six mois pour réévaluer l'agenda et les dossiers en cours. Par ailleurs, un travail partenarial a été lancé cette année autour de l'élaboration d'une charte du dialogue social visant à valoriser et reconnaître l'engagement syndical ; repenser l'écosystème des instances paritaires ; accentuer la consultation directe des agents.

Egalité femmes-hommes : 38 engagements actés en conseil municipal



Le conseil municipal de janvier a permis d'officialiser un plan d'actions interne à la Ville de Lyon en faveur de l'égalité femmes-hommes, soit une quarantaine d'engagements en faveur de la rémunération, du déroulé de carrière, de la mixité des filières, de l'accompagnement social, de la lutte contre les violences sexistes... Dès le mois de février, une note de service reconnaissait des autorisations spéciales d'absence pour les salariées devant passer des examens médicaux dans le cadre d'une procréation médicale assistée. Dès le mois d'avril étaient ouvertes les discussions sur la valorisation du régime indemnitaire, en vue de réduire les inégalités entre les femmes et les hommes.



Télécharger le Plan Egalité femmes-hommes



**Intervention au conseil municipal
du 28/01/21**

L'adoption d'un forfait mobilité durable



**Intervention
au conseil
municipal
du 25/03/21**

La Ville de Lyon a mis en place au conseil municipal de mars un forfait mobilité durable, d'un montant annuel de 200€, au bénéfice des agents municipaux qui viennent au travail à vélo ou en covoiturage. Cette nouvelle disposition vient compléter les aides existantes, comme la participation de l'employeur à l'abonnement « transports en commun ». D'autres actions ont été engagées sur les déplacements des agents : la mise à l'étude d'un plan de déplacement mobilité employeur, l'extension du parc à vélos de l'Hôtel de Ville (300 agents), un nouveau parc vélo sur le site de de Jaurès (500 agents), l'adoption d'une charte du télétravail afin de réduire les trajets domicile-travail.

« Fier-es de notre service public » : le personnel municipal mis à l'honneur

La charte graphique de la communication interne de la ville de Lyon intègre désormais une signature permanente, « fier-es de notre service public », afin de marquer sa reconnaissance aux agents.

fier-es de notre service public 

Promotion des services publics

Personnel municipal

Un engagement fort pour les salariés sur le télétravail

Alors que le gouvernement lance au mois de juin le dialogue social autour du télétravail dans les entreprises et les administrations, la Ville de Lyon a adopté sa charte du télétravail dès le conseil municipal de mai, après une concertation initiée au mois de septembre. L'objectif est d'offrir, à la sortie de la crise sanitaire, la possibilité aux salariés qui le souhaitent de disposer de deux jours par semaine de télétravail. L'engagement premier de la Ville de Lyon est d'assurer des conditions matérielles optimums : plus de 3200 postes ont été équipés d'ordinateurs portables (et équipements connexes) en une année seulement ; un travail de prévention des risques et de partage des pratiques est acté (avec un travail sur le droit à la déconnexion à venir en fin d'année) ; le maintien d'un bureau personnel et le droit aux tickets restaurants sont conservés malgré le travail à distance.

Une extension des services gérés en régie publique



**Intervention
au conseil
municipal
du 28/01/21**

En ce début de mandat, l'exécutif a fait le choix du service public dans un certain nombre de domaines. Ainsi, la Halle Tony Garnier, équipement culturel de renom, a été conservée en régie publique, quand la précédente majorité envisageait la possibilité de la déléguer à des grands groupes. Plusieurs équipements associatifs en fragilité, comme deux relais d'assistants maternels ou encore une épicerie sociale et solidaire, ont été intégrés aux effectifs municipaux au printemps. Enfin, après des années de concession au seul secteur privé, la nouvelle majorité s'engage sur la création de nouvelles crèches municipales dans sa programmation pluriannuelle d'investissements.

Les agents des écoles en première ligne

Avec plus d'une année de crise sanitaire, les agents des écoles ont été soumis à rude épreuve avec une évolution constante, et exigeante, des protocoles sanitaires. Pour faire face à un absentéisme plus marqué, la Ville de Lyon a redoublé d'efforts avec près de 250 remplaçants mobilisés, de manière à disposer d'un taux de couverture de 97% d'agents présents dans les écoles. Par ailleurs, des jours de repos extra-légaux ont été octroyés au mois d'avril, de manière à permettre aux personnels de souffler d'ici à l'été. Enfin, le conseil municipal de janvier 2021 avait officialisé l'intégration des 62 directeurs d'accueil de loisirs dans les effectifs permanents, via un CDI, pour mettre fin à leur précarité statutaire.

Un coup de pouce sur l'insertion professionnelle des jeunes



**Intervention
au conseil
municipal
du 27/05/21**

Avec la sortie (espérée) de crise sanitaire, la Ville de Lyon a souhaité faire bouger les curseurs en matière d'insertion professionnelle des jeunes au sein de la collectivité. Un effort budgétaire a été consenti sur l'exercice 2021 afin d'accueillir 20% de plus de jobs d'été, 50% de plus d'apprentis, 30% de plus de stagiaires universitaires gratifiés. Une convention de partenariat avec la maison métropolitaine pour l'insertion et l'emploi est également travaillée en vue du second semestre. Une réflexion est enfin engagée pour favoriser l'accueil de services civiques en mairie.

Promotion des services publics

Qualité de service aux usagers

L'utilisateur au cœur de la nouvelle organisation des services

A l'occasion de la réorganisation des services de la ville, officialisée début mai, une délégation spécifique, dédiée à la proximité et aux relations aux habitants, a été créée. Cette nouvelle délégation aura pour objectif de remettre le citoyen au cœur des politiques avec la création d'un service « démocratie ouverte », l'intégration des 9 mairies d'arrondissements (dont les prérogatives devraient être renforcées sous ce mandat), la plateforme d'accueil téléphonique *Lyon en direct* et la mission « relation aux usagers ». A noter par ailleurs : les créations d'une mission dédiée à l'inclusion numérique et d'un service « évaluation prospective », en charge notamment des enquêtes « écoute usagers » pour consolider la qualité de service public.

Une ingénierie renforcée en appui des élus d'arrondissement

La conférence des maires d'arrondissement du mois de juin a porté sur les moyens humains mis à disposition des arrondissements pour rendre un meilleur service à l'utilisateur en proximité. Cette première étape de la concertation avec les élus locaux devrait permettre d'approfondir la gestion des réclamations liées à l'espace public, le suivi de travaux dans les équipements de proximité, l'animation des démarches de démocratie locale, la bonne continuité du service public dans les arrondissements... Elle vise également à favoriser une articulation plus étroite entre les directions de la mairie centrale et les mairies d'arrondissement, au service des élus et des usagers.

Des usagers associés à la bonne gestion des équipements de proximité

Alors que notre nouvel exécutif a mis en place les commissions mixtes en arrondissement (après 40 ans de non-application des textes), chargées de fixer les règles d'admission et d'utilisation des équipements de proximité, un amendement a permis de faire évoluer un certain nombre de règlements intérieurs d'arrondissement, stipulant que la commission peut « *entendre toute personne dont l'audition est en lien avec son champ d'attributions. Elle peut également associer des comités d'usagers ou d'usagères, des associations ou des personnes qualifiées* ». L'objectif est de faire des commissions mixtes un lieu décloisonné, ouvert au dialogue avec les usagers des équipements.

Une meilleure qualité d'accueil pour les personnes malentendantes

Au mois d'avril, la Ville de Lyon s'est dotée d'une solution multi-supports (tablette, smartphone, et ordinateur) qui permet aux usagers d'avoir gratuitement une transcription en temps réel ou une traduction en langue des signes française, pour faciliter leurs échanges. Ce nouveau service, qui permet l'inclusion des personnes malentendantes, est disponible auprès des 9 mairies d'arrondissement, de la plateforme téléphonique *Lyon en direct* et de la police municipale.

Un médiateur de la Ville de Lyon pour dénouer les difficultés

Au mois de mars, une étude de préfiguration pour la création d'un médiateur de la Ville de Lyon a été lancée, de manière à juger de l'opportunité d'un tel dispositif d'aide aux usagers. L'objectif du médiateur de la Ville de Lyon serait double : accompagner les usagers qui estiment que la réponse, (ou la non-réponse) de l'administration est insatisfaisante ; formuler des propositions à la collectivité pour améliorer ses processus au regard des réclamations émises par les usagers. A suivre !

Lyon en commun

Sélection d'interventions en conseil municipal



Conseil municipal du 28 janvier 2021

.....

- ▶ Un plan d'actions en faveur de l'égalité professionnelle femmes-hommes
- ▶ Le choix de la régie publique : l'exemple de la Halle Tony Garnier

Conseil municipal du 25 mars 2021

.....

- ▶ La position de *Lyon en commun* sur le budget primitif
- ▶ L'adoption d'un forfait mobilité durable pour les agents municipaux
- ▶ Un budget sans précédent alloué au personnel municipal
- ▶ L'adoption d'un règlement local de publicité plus ambitieux

Conseil municipal du 27 mai 2021

.....

- ▶ Un pacte social en faveur du service public et des agents municipaux
- ▶ Un effort pour l'insertion professionnelle des jeunes
- ▶ Equipements de proximité : la reconnaissance du rôle des élus d'arrondissement